



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tuberculose

Question au Gouvernement n° 411

Texte de la question

RECRUDESCENCE DE LA TUBERCULOSE

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Guilbert, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Thérèse Guilbert. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, l'augmentation des cas de tuberculose en France depuis plusieurs mois crée une situation qui n'est pas sans inquiéter vivement nos concitoyens.

Ma commune est ainsi particulièrement touchée : quatre cas de tuberculose ont été dépistés et un enfant âgé de cinq ans est décédé fin septembre : il n'avait pas été vacciné. Les services de l'agence régionale de santé informent, expliquent, et ont réalisé plus de 500 dépistages dans l'entourage des enfants. Ils conseillent vivement la vaccination.

Cette maladie, longtemps éradiquée par l'inoculation du BCG aux bébés réapparaît aujourd'hui puisqu'il y a, chaque année, environ 5 000 cas de tuberculose en France. De nombreux pédiatres conseillent aux parents de ne pas avoir recours au vaccin, stipulant que les risques encourus sont importants. Or, si une telle réflexion pouvait être compréhensible en 2007, année où la tuberculose semblait avoir disparu, cette recommandation peut paraître aujourd'hui inappropriée.

Aussi, vu le nombre important de cas décelés dans l'ensemble de nos régions, notamment en Île-de-France, on peut raisonnablement se poser la question d'un retour à l'obligation de cette vaccination. Face à ce constat, je vous remercie, madame la ministre, de bien vouloir m'indiquer les intentions du Gouvernement.

(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes SRC et GDR.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Madame la députée, je connais la situation particulière dans laquelle s'est retrouvée votre commune avec les quatre cas que vous avez évoqués et le décès d'un jeune enfant. Il est vrai qu'après une forte diminution de la tuberculose l'on constate que, si cette évolution se poursuit, elle est moins rapide qu'auparavant. Même si l'on ne peut pas parler de recrudescence de la maladie, on note une forte concentration des cas dans certaines régions, parmi lesquelles les départements du Nord et du Pas-de-Calais, c'est pourquoi je comprends votre préoccupation.

La suppression de l'obligation vaccinale s'est accompagnée du lancement d'un programme de lutte contre la tuberculose très important et orienté vers les populations les plus à risque. Après quelques années d'observation, madame la députée, on ne constate pas d'impact de cette décision sur la maladie : par rapport à 2008, on compte le même nombre de cas de tuberculose sévères - de l'ordre de sept par an. En revanche, il paraît essentiel d'engager une action résolue contre la pauvreté, contre la précarité car nous savons que la tuberculose touche des populations en grande difficulté sociale.

C'est pourquoi, dans le cadre des actions de santé menées dans le prolongement de la grande conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, nous devons faire en sorte que l'accès aux soins, l'accompagnement, la prévention soient renforcés et que les populations les plus précaires soient davantage soignées. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Thérèse Guilbert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 411

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 décembre 2012](#)